

C. DENIEL, responsable du service Voirie

**AUX RIVERAINS DE
LA RUE DU VERT COTEAU**

Madame, Monsieur,

Dans le courant du mois de mars 2022, la mairie de Villemomble vous a sollicité afin de connaître votre position sur le choix de la règle du stationnement figé à instaurer dans votre voie.

Sur les 25 courriers distribués, nous avons reçu 11 réponses que nous pouvons décomposer comme suit :

- 6 favorables pour un stationnement du côté des numéros impairs,
- 2 pour le côté pair
- 2 pour la mise en place d'un stationnement en quinconce
- 1 pour laisser en l'état.

Nous avons ainsi établi deux propositions d'aménagement du stationnement sur cette base où, pour la plus grande majorité, nous avons respecté la demande, tout en créant des chicanes afin de faire ralentir les automobilistes.

Nous vous prions de trouver ci-joint ces deux projets d'aménagement et vous sollicitons de nouveau afin de faire un choix sur l'un ou l'autre, sachant que la commune est plus favorable au projet n°2, lequel a l'avantage de créer plus de chicanes.

Aussi, nous vous invitons à nous communiquer votre avis avant le 16 septembre pour une mise en place au début du mois d'octobre 2022.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Villemomble, le 22 août 2022,

**L'Adjoint au Maire
délégué à la Police Municipale**



Riad.MAHMOUD

PJ: 2 plans

**L'Adjoint au Maire
délégué à la Voirie et au Quartier Ouest**



Jean-Christophe GERBAUD